

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

École doctorale 509 Sociétés Méditerranéennes et Sciences Humaines

Université de Toulon

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 02/11/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Pierre Chiron, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Pierre CHIRON, Université Paris-Est Créteil Val De Marne - UPEC

Experts :

M. Jean Christophe BARBATO, Université de Nantes

Mme Karleen GROUPIERRE, Université Savoie Mont Blanc

M. Patrice MARCILLOUX, Université d'Angers - UA

M. Jean Yves MONCHAMBERT, Université Paris-Sorbonne

M. Patrick SENTIS, Université de Montpellier

Délégué scientifique du HCERES :

M. Vincent DRU

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé en octobre 2016 et d'une visite de l'ED en janvier 2017

Présentation de l'école doctorale

Accréditée pour la première fois en 2008, puis une seconde fois en 2011, l'ED *Sciences Humaines et Sociales : Civilisations et Sociétés Euro-Méditerranéennes et Comparées* (ED SHS, n°509) de l'Université de Toulon présente en 2017 une demande de renouvellement avec modifications sous un nouveau titre *Sociétés Méditerranéennes et Sciences Humaines*.

Les changements proposés ont deux objectifs, conformes aux préconisations formulées par l'AERES dans son rapport de 2011 : réunir toutes les unités de recherche (UR) de Lettres, Langues, Sciences humaines et Sciences sociales (SHS, dont Droit, Economie, Gestion) de l'Université de Toulon dans la même école doctorale. À cette fin, le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Contentieux (CERS), une UR auparavant rattachée à l'ED *Droit et Science politique* de l'Université de Montpellier, rejoint l'ED SHS de Toulon. Par ailleurs, l'ED SHS souhaite recentrer ses collaborations dans la région proche (Aix-Marseille Université, AMU), en renonçant à ses anciennes co-accréditations avec Montpellier (CERC) et Nice (Laboratoire Information, Milieux, Médias, Médiation-I3M ; Groupe de Recherche en Management-GRM).

L'ED SHS réunit donc maintenant six UR (au lieu de cinq) dont quatre Equipes d'Accueil (EA) proprement toulonnaises (BABEL, en Lettres & Langues ; I3M devenue IMSIC, en Infocom ; LEAD, en Économie ; CERC, en Droit public). Figurent également Une partie d'une EA commune à Toulon et à AMU (GRM inclus dorénavant dans le CERGAM, en Gestion), une partie, le CDPC, d'une Unité mixte de recherche (UMR) commune à Toulon, à Pau et à l'AMU (DICE, en Droit). Très pluridisciplinaire, l'ED SHS s'est dotée d'une identité thématique, les études « euro-méditerranéennes et comparées », qu'elle souhaite renforcer. Elle se distingue aussi par sa volonté de croiser la recherche académique et la recherche appliquée.

L'ED SHS réunit environ 150 doctorants et 48 enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), et fait soutenir entre 15 et 27 thèses par an. La proportion de doctorants étrangers dépasse les 50 %. L'ED SHS est pilotée par un directeur, spécialiste d'Infocom, et une directrice adjointe, tous deux assistés d'une secrétaire à temps plein, ainsi que par un Conseil représentant les UR de rattachement, les personnels BIATTSS (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé), les doctorants et l'environnement socio-économique thématiquement proche de l'ED.

L'ED SHS est associée à son homologue de l'ED *Mer et Sciences* (ED MS, n°548), au sein d'un Collège doctoral, dont les deux directeurs d'ED assument tour à tour, pendant deux ans, la direction. Ce Collège doctoral est rattaché à la Direction de la Recherche et des Projets (DIREP) de l'Université de Toulon. Enfin, l'ED SHS a été dotée de statuts votés en 2012 par le Conseil d'Administration de l'Université.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

Le Conseil de l'ED SHS est composé actuellement de onze membres auxquels se joignent trois invités permanents, le directeur de l'ED *Mer et Sciences* SM, le directeur de la DIREP et la vice-présidente de la Commission de la Recherche de l'Université (CoRe). Une mise en conformité de ce Conseil avec l'arrêté du 25 mai 2016 est prévue prochainement. Le Conseil est relayé pour les affaires courantes (inscriptions, soutenances) par un Conseil restreint aux directeurs d'UR. Les réunions font l'objet de comptes rendus communiqués uniquement aux membres du Conseil et à la DIREP.

L'ED opère sur deux sites. À Toulon-centre, elle dispose de deux bureaux, l'un pour le directeur, l'autre pour l'assistante, qui y passe 80 % de son temps. Sur le site de La Garde, l'assistante consacre le reste de son service à un laboratoire (BABEL) et aux relations de l'ED avec les Services centraux. Le budget annuel de l'ED SHS est d'environ 13 000 €. L'ED prend à sa charge les frais de mobilité, mais les frais de soutenance (400 € forfaitaires) incombent à la DIREP. Les formations académiques (cours) sont financées en heures supplémentaires par l'établissement. Les autres formations sont prises en charge par le Collège doctoral. Un budget spécial de 10 000 € destiné au financement de la mobilité liée aux cotutelles est désormais géré par le Service des Relations Internationales, ce qui finalement prive l'ED SHS d'un important moyen d'action. Sur le plan matériel, les doctorants disposent eux aussi de bonnes conditions (bureaux, micro-ondes), qui viennent en complément des moyens fournis par les UR de rattachement.

Pour sa communication interne et externe, l'ED SHS dispose d'un site web, pour lequel elle reçoit l'assistance d'un service commun de l'Université. Actuellement, les informations mises à la disposition des doctorants sont encore peu nombreuses, eu égard notamment au nombre de doctorants éloignés. La direction de l'ED est consciente du problème et envisage d'enrichir le site, notamment par la création d'un espace de dépôt de projets ou d'un support de type bulletin ou lettre.

L'autorisation à s'inscrire en thèse est soumise aux résultats obtenus en master. Pour le choix des sujets de thèses financés par des contrats ministériels, l'ED SHS laisse l'initiative aux UR puis conduit une politique d'équilibre entre l'ouverture aux bons projets, quels qu'ils soient, et l'incitation à choisir des sujets conformes à l'orientation de l'ED (Sociétés euro-méditerranéennes comparées). En pratique, on constate - malgré la publication des modalités de candidature et de sélection sur le site web de l'ED - que la logique de concours cède parfois le pas à des processus de présélection engagés dès le master au sein des UR. Quelle que soit la solution choisie, l'important est *i)* qu'elle favorise l'augmentation du nombre de candidats (affichage des sujets si telle est la procédure adoptée, ouverture du concours) et incidemment la qualité des thèses et *ii)* qu'elle soit parfaitement transparente et explicite.

Le nombre de contrats doctoraux mis annuellement à la disposition de l'ED SHS s'élève actuellement à quatre. L'ED *Mer et Sciences* en reçoit quant à elle quatre à cinq, ce qui entraîne une légère disparité.

Les doctorants contractuels représentent environ 10 % des effectifs, à quoi s'ajoutent ponctuellement quelques contrats financés par la Région et quelques contrats CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche). Comme souvent, les financements sont plus problématiques en Droit et en Lettres. Au total, moins de 20 % des thèses sont financées dans l'ED, et 41 % des doctorants sont salariés. Les 40 % restants travaillent dans des conditions parfois très difficiles.

Le choix des doctorants étrangers est opéré au cas par cas par les UR d'accueil, sur des critères reconnus (Campus France) ou empiriques. Cependant, l'ED aide en amont les candidats à mieux utiliser les ressources de leur université d'origine en matière d'orientation et de choix des laboratoires toulonnais. Les *Doctoriades* bi-annuelles organisées par le Collège doctoral, par l'invitation d'encadrants étrangers et les échanges d'étudiants, permettent à la fois de renforcer l'attractivité de l'ED SHS et de mieux adapter l'offre aux demandes.

Sur le plan scientifique, l'ED est adossée à six UR couvrant un champ disciplinaire très large ; cette ampleur justifie sa volonté de se donner une identité thématique forte, volonté couronnée de succès : environ un tiers des thèses s'inscrivent dans cette thématique. Pour sa politique de site, l'Université de Toulon fait dépendre l'ED SHS d'un Collège doctoral composé de deux ED et placé sous la tutelle de la DIREP. L'Université de Toulon est elle-même en voie d'intégration, non pas dans une Communauté d'universités et d'établissements (ComUE), mais dans une association regroupant les universités d'Aix Marseille, Toulon et Avignon. Le Collège doctoral assure des fonctions communes aux deux ED : inscriptions en thèse, rédaction, diffusion, contrôle du respect de la Charte des thèses (Charte du doctorat depuis la publication de l'arrêté de 2016), gestion des avenants pour enseignement destinés aux doctorants contractuels, organisation des *Doctoriades euro-méditerranéennes* bi-annuelles, formations mutualisées, préparation à l'opération *Ma thèse en 180 s*.

L'ouverture internationale est une dimension majeure de l'ED SHS, qui compte environ 55 % de doctorants étrangers. Ces doctorants sont mis en relation avec le Service des Relations Internationales, et leur accompagnement (logement, aide sociale, titres de séjour) se poursuit jusqu'au niveau de l'ED. Une moyenne de deux cotutelles/an sont signées avec des universités du bassin méditerranéen ; dix conventions sont en cours.

- Encadrement et formation des doctorants

Les indicateurs d'encadrement témoignent d'une baisse du nombre de doctorants (un tiers en six ans) qui est le signe d'un assainissement plus que d'une baisse d'attractivité. Ce phénomène, corrélé à l'augmentation du nombre d'HDR, permet de maintenir depuis quatre ans un taux d'encadrement inférieur à trois doctorants/HDR. Le nombre maximum de thèses

dirigées par un HDR est actuellement de sept. Ce chiffre est en baisse. Dans certaines UR, les maîtres de conférence, s'ils sont titulaires de l'HDR, ont la possibilité s'assurer un co-encadrement de thèse.

Le nombre d'abandons est relativement élevé (en moyenne quatre par an) et serait en partie lié au fort pourcentage de doctorants éloignés. Les formations dispensées par l'ED viennent en complément de celles qui sont proposées par le Collège doctoral et les UR. L'offre est riche (100 h/an) et diversifiée, avec un contenu adapté à chacune des trois années de la thèse.

Les doctorants doivent valider 90 h sur trois ans, exigence en baisse. Des dispenses sont prévues pour les salariés et les retraités. Ces formations donnent toute satisfaction aux doctorants auditionnés par le comité HCERES, qui perçoivent leur apport en termes d'ouverture intellectuelle et de préparation à l'après-thèse. Elles leur paraissent d'autant moins pesantes qu'ils peuvent les faire évoluer en fonction de leurs besoins et obtenir, par exemple, une formation à l'usage d'un logiciel « pointu ». L'organisation de ces formations est claire, mais leur évaluation n'est pas formalisée. L'ED gagnerait à soumettre la validation des formations à l'obligation de formuler un jugement sur leur utilité ou leur intérêt. Dans le dossier bilan/projet fourni par l'ED, il est fait mention d'un « portefeuille de compétences », mais sans plus de précision.

La politique d'aide à la mobilité des doctorants est bien gérée et donne satisfaction, même si ses moyens sont limités. Sur présentation d'un dossier, les doctorants peuvent obtenir un pécule de 400 € par mission, financé principalement par l'ED avec un complément du laboratoire d'appartenance. L'ED SHS se montre active dans ce domaine et encourage ses doctorants à partir, ce fut le cas par exemple lors des Doctoriales des Sciences régionales organisées à Meknès en 2014 et 2015. En termes d'animation, l'ED organise annuellement une journée d'accueil et contribue tous les deux ans, dans le cadre du Collège doctoral, à l'organisation de manifestations scientifiques d'envergure internationale, les *Doctoriades*, sous la forme d'ateliers et de conférences. Les doctorants sont partie prenante de cette organisation, ce qu'il convient de souligner.

Un comité de suivi de thèse est en place depuis quatre ans. Il intervient au moment des réinscriptions, avec une vigilance accrue en 4^{ème} année et après. Il sert de médiateur en cas de différend entre doctorant et encadrant.

Les soutenances sont autorisées par une commission *ad hoc* et financées par la DIREP. La durée des thèses est très variable selon les conditions de préparation (jamais plus de 4 ans pour les contrats doctoraux) et les domaines scientifiques. La durée est plus longue en Droit et Lettres. La moyenne s'établit actuellement à 5 ans, ce qui situe l'ED SHS dans les valeurs relevées au sein des ED de Lettres, Langues et SHS.

Au total, la politique d'encadrement des thèses et de formation est efficace et fluide, à la satisfaction des doctorants. La disponibilité, les qualités d'écoute du directeur et de son assistante jouent un grand rôle dans cette réussite.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le suivi post-doctoral montre une insertion correcte des jeunes docteurs (à 50% dans la fonction publique, semble-t-il), mais la récolte des données (Observatoire de la vie étudiante, enquêtes ministérielles SIREDO, enquêtes propres à l'ED) est encore incomplète et ponctuelle, trop dépendante du dévouement de l'assistante de l'ED. Plusieurs actions pourraient améliorer cette récolte : la substitution d'un suivi continu aux enquêtes ponctuelles, l'appel aux directeurs de thèse - qui généralement continuent à suivre leurs anciens doctorants-, et à l'Association des doctorants, qui pourrait se doubler d'une Association des anciens qui publierait un bulletin.

La politique d'aide à l'insertion des docteurs est positivement évaluée par les doctorants et jeunes docteurs auditionnés sur site par le comité HCERES. Elle est active et sensibilise les doctorants à d'autres débouchés que la recherche académique. Elle prend la forme - notamment - de préparation à l'entretien d'embauche, d'ateliers de présentation de soi et de projets en fonction de destinataires variés. Les liens avec le contexte socio-professionnel local pourraient être renforcés afin de diversifier les modes d'insertion des jeunes docteurs.

Autoévaluation et projet :

L'autoévaluation témoigne du sérieux et de la loyauté (points forts/points faibles) avec lesquels elle a été conduite, mais le processus de son élaboration n'est pas précisé. Un certain manque de données chiffrées (composition du Conseil, budget, etc.) a pu être compensé lors de la visite.

Le projet, peu développé, est centré sur les actions à engager pour consolider l'orientation euro-méditerranéenne de l'ED et augmenter la qualité du suivi des thèses, par la collégialité de l'encadrement et l'insertion de l'ED dans des réseaux locaux et régionaux.

Appréciation globale :

L'ED SHS poursuit sa trajectoire en renforçant avec succès son identité thématique. La gestion et l'organisation de l'ED donnent satisfaction aux doctorants qui s'y sentent manifestement heureux, en percevant la spécificité de son rôle par rapport à celui des laboratoires d'accueil. La visite a permis de préciser un certain nombre de points et de chiffres par rapport au dossier d'autoévaluation fourni qui manquait parfois de précision. Ce décalage est révélateur d'un fonctionnement plus fluide et personnalisé que rigoureusement formalisé. L'association - en cours - avec AMU et l'Université d'Avignon et Pays du Vaucluse (UAPV) devrait permettre une évolution vers des procédures plus stables et codifiées, en matière notamment de contrats doctoraux et de formation (évaluation, « portefeuille de compétences », etc.).

Points forts :

- Orientation thématique forte et soutenue par une politique volontariste.
- Bonne intégration de l'ED dans son contexte scientifique (laboratoires) et administratif (DIREP).
- Adhésion forte et sincère des doctorants aux règles de fonctionnement de l'ED.
- Formation doctorale riche et adaptée.
- Mobilité des doctorants généralement bien gérée.
- Taux d'encadrement moyen très raisonnable.
- Forte attractivité auprès des étudiants étrangers.
- Suivi globalement efficace des thèses (malgré un taux d'abandons à surveiller) grâce à un comité *ad hoc*.

Points faibles :

- Site web à enrichir. Communication à ouvrir plus largement, s'agissant notamment des comptes rendus des réunions du Conseil et des contrats doctoraux.
- Nombre trop élevé d'abandons, qui requiert une vigilance accrue au moment des inscriptions et un suivi propre aux doctorants éloignés.
- Plus généralement, l'attractivité de l'ED SHS a pour contrepartie un fort pourcentage d'étudiants distants, salariés ou non financés, qui posent des problèmes en termes de communication et de mise à niveau, voire des problèmes sociaux.
- Absence de procédures systématiques pour le choix et l'évaluation des formations par les doctorants.
- Faiblesse (relative) du taux de réponse aux enquêtes d'insertion.
- Insertion à renforcer et à diversifier.

Recommandations pour l'établissement

Afin de limiter les recours à l'aide sociale et pour laisser à l'ED SHS la maîtrise d'un levier important de sa politique internationale, il serait bon de lui restituer la gestion des fonds dévolus à la mobilité des doctorants en cotutelle.

L'activité internationale de l'ED serait à encourager aussi par une augmentation des fonds dédiés à la mobilité.

Pour les doctorants étrangers sans financement, il serait utile de renforcer - par le biais du SRI - la collaboration avec les Universités d'origine.

Un bon moyen de pallier les difficultés des doctorants éloignés serait de soutenir au niveau de la CoRe le développement de l'offre de formation à distance.

Un passage de quatre à cinq contrats doctoraux pour l'ED SHS permettrait d'assurer l'équité avec l'autre ED toulonnaise, compte tenu de l'inclusion d'une nouvelle EA (le CERC) dans l'ED SHS.

Le comité HCERES suggère aussi de *i)* soutenir, dans le cadre de l'Association entre l'Université de Toulon, AMU et l'UAPV, le projet de doctorat européen, *ii)* mieux affirmer le Collège doctoral en l'installant dans des missions claires et distinctes de celles des ED, et *iii)* renforcer l'attractivité régionale des ED et leur implantation dans le tissu socio-économique varois.

Observations de l'établissement

La Garde, le 3 Mai 2017

Le Président de l'Université

à

Monsieur le Président
Michel COSNARD
HCERES

EB/ KBC / 2017 n° 041

Cabinet de la Présidence

Dossier suivi par : Karine BENET-CATTIN

Tél 04 94 14 24 65 – cabinet-presidence@univ-tln.fr

Objet : DEF – PED180015071 - ED SHS Sociétés Méditerranéennes et Sciences Humaines
0830766G
Observations de portée générale

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de l'Ecole doctorale 509 SHS Sociétés Méditerranéennes et Sciences Humaines. L'établissement souhaite remercier le comité d'évaluation qui a relevé l'importance et la cohérence de l'ED thématique "Sociétés Méditerranéennes et Science Humaines" dans la stratégie et le renforcement de l'identité de l'établissement.

Nous prenons cependant note des recommandations du rapport sur un certain nombre de points que l'établissement s'engage à améliorer :

- Améliorer le soutien à la mobilité des doctorants pour renforcer l'activité internationale.
- Un site web plus performant et interactif pour une meilleure visibilité de l'ED à l'extérieur et pour un échange d'informations plus fluide au sein de l'école doctorale.
- Une proposition de formation doctorale plus large et flexible, éventuellement à distance (en s'appuyant sur nos universités partenaires AMU et UNS, et en impliquant plus les EC de l'UTLN), mieux évaluée par les doctorants, pour une amélioration continue.
- Un meilleur suivi de l'insertion professionnelle, en mettant en place un suivi au niveau local (via les ED et le collège doctoral et les directeurs de thèse), et en collaboration et partenariat avec le collège doctoral d'AMU et d'Avignon dans le cadre de la politique de site AMPM.
- Augmenter le nombre de contrats doctoraux.

Des bourses doctorales ont été ouvertes dans le cadre des Pôles Thématiques Interdisciplinaires de l'UTLN, en 2015 sur le pôle MEDD (Mer Environnement Développement Durable), en 2016 sur le pôle Information, Numérique, Prévention, et en 2017 2 demi-bourses par Pôle sont en cours d'instruction, financées par l'établissement en plus de la dotation ministérielle.

Ces bourses répondent parfaitement à la nécessité, relevée aussi par le comité d'experts, de renforcer les dimensions thématiques propres à l'établissement (Sociétés Med et Sciences de la Mer), et rentrent dans une dynamique de soutien renforcé de la recherche.

Enfin un soutien particulier aux demandes d'EJD de la Région provenant des laboratoires SHS de l'UTLN a été apporté par la CORE, pour accompagner ces laboratoires dans cette démarche de recherche de financement.

Avec mes remerciements renouvelés pour ce travail constructif, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Eric BOUTIN
Président
de l'Université de Toulon

